Faculté
des **sciences sociales**
Université de Strasbourg

ANNÉE 2023/2024

DÉROGATION pour la réinscription en Master 2 pour l'année

(uniquement pour les étudiants qui ont validé le semestre 3)

La réinscription en Master 2 n'est possible que par dérogation, pour les étudiants ayant validé le semestre 3 et à qui il ne reste que les épreuves du Mémoire ou du Rapport de stage à passer.

Mme ☐ M. ☐

Nom et prénom……

Ne·é le ……... Numéro d'étudiant ……

Adresse ……..

☎ : …… @ : ……

sollicite une dérogation pour soutenir, au plus tard, à la fin de l'année universitaire 2023-2024 (30 septembre 2024) le mémoire et/ou le rapport de stage..

L'étudiant·e est averti·e que ses résultats ne donneront pas lieu à un traitement de complaisance, notamment en jury. Faute de validation, l'étudiant·e ne sera plus autorisé·e à se réinscrire et par conséquent à valider ce Master.

Cela étant admis, une dérogation sera accordée suivant l'avis du directeur ou de la directrice du mémoire ou du rapport de stage, visé par le responsable du Master 2.

Lieu **Date**

Signature de l'étudiant :

Avis du directeur ou de la directrice de mémoire ou rapport de stage :

……

Strasbourg, le …… **Signature :**

Signature du Doyen ou de la Responsable de la scolarité (destinataire du document finalisé) :